



DECLARATION DE SINISTRE PROTECTION JURIDIQUE DU PARTICULIER

A adresser à :

MAVIM
 3 passage de l'Hôtel de Ville
 68100 MULHOUSE
sinistres@mavim.fr

Cadre réservé à la MAVIM :

N° contrat : _____
 N° sinistre : _____
 Date sinistre : _____
 Date transmission à : _____

ASSURE :

Nom et Prénom : _____
 Adresse : _____
 N° téléphone : _____ Adresse mail : _____

PARTIE ADVERSE :

M., Mme, Mlle, Sté : _____
 Adresse : _____
 N° téléphone : _____ N° télécopie : _____

En ma qualité d'assuré, je souhaite, pour le litige exposé au verso :

- 1 Un conseil ou un avis quant à mes droits
 2 Défendre mes intérêts face à la réclamation de mon adversaire **signifiée** en date du : _____
 Par écrit Par acte judiciaire Autres modes

ATTENTION, je suis convoqué(e) à l'audience du : _____ à _____ H
 Tribunal : _____ Lieu : _____

- 3 Exercer une réclamation à l'encontre de : _____
 pour l'indemnisation ou la réparation d'un préjudice : Matériel Corporel Financier
 autre (s) : (à préciser) _____
 ▪ que j'ai constaté(s) ou dont j'ai eu connaissance en date du : _____
 ▪ je dispose d'éléments de constatation ou de preuve de ce préjudice : Oui (*) Non
 ▪ j'évalue le préjudice au montant suivant : _____ € (joindre justificatifs)

Pour la représentation de mes intérêts dans ce litige, conformément à l'article L 127-3 du Code des Assurances, je reconnais être informé de l'alternative qui s'ouvre à moi et opter pour :

- faire appel à l'avocat de mon choix, soit Maître..... (NOM)
 (ADRESSE)
 faire appel à l'avocat correspondant habituel de la Compagnie, dont je demande la saisie par vos soins.

La présente faculté s'exerce dans les conditions prévues par le contrat en référence.

(*) à joindre, les correspondances, les copies intégrales de l'assignation, de tout autre acte, etc...

Disposez-vous d'une autre garantie de protection juridique en vigueur : Oui Non
 Si Oui, auprès de quelle Compagnie : _____ N° de contrat : _____

Je certifie sincères les présentes déclarations.

Fait à _____ le _____

Visa de la MAVIM:

Signature de l'assuré

Quelques conseils pour la déclaration de votre sinistre :

- remplissez soigneusement les rubriques de ce document et joignez tout justificatif et pièce en votre possession.
- Sauf demande expresse, n'envoyez que des photocopies lisibles, jamais d'originaux. Après examen de votre dossier, nos services vous demanderont les informations complémentaires jugées nécessaires.

Important pour la conduite du dossier :

- Tout élément nouveau de quelque nature que ce soit qui vous serait signifié directement doit nous être communiqué dans les plus brefs délais.

Rappel de quelques règles :

- Le litige doit s'inscrire dans le cadre des dispositions du contrat en référence et son origine doit être postérieure à la prise d'effet de la garantie.
- Vous devez être à jour du règlement des cotisations.

L'assurance de protection juridique est régie par les dispositions du Code des Assurances.